



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

de la Caf des Vosges  
2024

# Sommaire

---

<b>Edito du directeur :</b>	3
<b>Temps forts 2024 :</b>	4
<b>Fiche d'identité de la Caf des Vosges</b>	8
Portrait de la Caf .....	8
Les chiffres clés.....	10
<b>Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie</b>	12
La petite enfance .....	12
L'enfance et la jeunesse .....	16
La parentalité.....	18
L'animation de la vie sociale.....	20
Le logement et le cadre de vie.....	22
<b>Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations</b>	24
Stratégie de service et d'accès aux droits .....	24
Délivrance du juste droit .....	26
<b>Mobiliser les leviers de performance pour accompagner les transformations .....</b>	30
Coopérer avec les partenaires du département .....	30
Innover pour répondre aux besoins nouveaux.....	32
Responsabilité sociétale des organisations .....	34
<b>Des ressources pour agir</b>	36
La gouvernance.....	36
Des femmes, des hommes, des métiers.....	38

# Edito du Directeur

---



## Rémy POSTEAU, Directeur de la Caf des Vosges

L'année 2024 a marqué une étape importante pour notre organisme, avec le lancement des premiers chantiers issus de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) et du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG). Parmi les défis majeurs, la question de l'écoulement de la charge a nécessité une réflexion collective approfondie sur la modernisation de notre modèle de production. Il s'agit d'un enjeu structurant, indispensable pour garantir la qualité de service tout en adaptant notre organisation aux évolutions à venir et l'accès aux droits.

Cette dynamique a aussi permis de poser les bases pour appliquer les réformes prévues, comme la solidarité à la source et le calcul du montant net social. Ces transformations exigent une anticipation rigoureuse et une agilité renforcée, à laquelle nos équipes répondent avec sérieux et engagement.

En parallèle, la Caf des Vosges a continué d'affirmer sa présence sur le territoire, en renforçant ses liens avec les partenaires pour proposer une offre adaptée et en proximité des familles vosgiennes. Nos actions dans nos différents champs d'intervention traduisent notre volonté d'agir au plus près des besoins des habitants, à l'instar du développement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) qui vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil.

Notre engagement se concrétise également dans l'accompagnement des projets de territoire aux côtés des élus et partenaires, à travers le schéma départemental des services aux familles et les conventions territoriales globales (CTG).

À travers un accompagnement renforcé et des actions ciblées, la Caf des Vosges agit au quotidien pour une protection sociale juste, équitable et accessible.

Enfin, dans un contexte de mutation continue, nous mobilisons tous les leviers de performance pour accompagner les transformations, en innovant dans nos pratiques et nos métiers, et en poursuivant notre démarche de responsabilité sociétale. Notre organisme poursuit un objectif d'amélioration des conditions de travail qui s'inscrit pleinement dans l'engagement de Qualité de Vie et des Conditions de Travail des salariés.

Je remercie sincèrement l'ensemble des équipes pour leur implication constante dans un calendrier toujours très exigeant. Nous savons pouvoir compter sur leur professionnalisme et leur engagement pour garantir un service public de qualité, au service des Vosgiens.

Bonne lecture.



# Temps forts 2024

## [Informatique]



### Une migration informatique d'envergure

Le projet de migration informatique vers la nouvelle forêt a occupé les équipes du service informatique pendant près de 5 mois. Il s'agit du regroupement de l'ensemble des utilisateurs et des stations de travail dans un domaine national unique, tout en permettant à chaque organisme de conserver son autonomie de gestion.

Chaque salarié de la Caf des Vosges a pu participer à l'une des 32 sessions de migration et profiter de la sensibilisation à la sécurisation du système d'information et au RGPD.

La réussite de ce projet revient également à l'équipe des facilitateurs numériques pour l'accompagnement proposé avant et après la migration.

## [Petite Enfance]



### « Viens, je t'emmène », une semaine nationale de la petite enfance riche en événements

Du 16 au 23 mars 2024, le thème retenu pour la nouvelle édition de la semaine nationale de la petite enfance invitait parents et professionnels à se laisser guider par l'enfant. Dans les Vosges, de nombreuses animations gratuites étaient organisées par les structures d'accueil du jeune enfant du département mais également par les médiathèques ou ludothèques.

## [Enjeux]



### Les enjeux de la Convention d'objectifs et de gestion présentés à l'assemblée générale des services

Les salariés de la Caf des Vosges se sont réunis le 12 mars au Centre des Congrès d'Epinal à l'occasion de l'Assemblée générale des services. Jérôme Lepage, directeur adjoint à la direction des prestations familiales et de l'action sociale de la Cnaf nous a fait l'honneur de se déplacer en personne pour présenter les deux sujets phares de la nouvelle COG : la solidarité à la source et le service public de la petite enfance.

## [Direction]



### Un nouveau directeur à la Caf des Vosges

Rémy Postea a pris ses fonctions de directeur de la Caf des Vosges le 17 juin 2024, après avoir passé 2,5 ans à la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte comme Directeur Adjoint en charge de la branche Famille.

Un retour dans l'Est de la France pour celui qui a démarré comme responsable du secteur Prestations à la Caf de la Moselle, avant de rejoindre la Caf de la Haute-Saône en tant que Directeur Adjoint.

## [Enquête]



### Une enquête pour s'exprimer sur les conditions de travail

Du 3 au 21 juin, les salariés de la Caf des Vosges étaient invités à répondre au Baromètre Social Institutionnel (BSI) géré par l'institut de sondage BVA People Consulting. Cette enquête permet de mesurer les tendances du climat social au sein de l'institution et d'orienter les actions et les politiques de ressources humaines.

66,7 % des salariés ont répondu à cette enquête. Les résultats ont permis de mettre en place les premières actions comme l'accompagnement à la démarche managériale et l'amélioration de la posture au travail avec l'intervention de professionnels en lien avec la médecine du travail.

## [Rénovation]



### Une salle du Conseil d'Administration entièrement rénovée

Après plusieurs mois de travaux réalisés à 99 % par des entreprises vosgiennes, la salle du Conseil d'Administration « Roland Etienne » du nom du premier Président du CA de la Caf des Vosges est officiellement opérationnelle.

Dotée de technologies avancées en audio et vidéo, une formation aux outils collaboratifs et aux fonctionnalités informatiques de la salle a été organisée pour les principaux utilisateurs.

## [Réseau social]



### La Caf des Vosges est sur LinkedIn

La Caf des Vosges a souhaité renforcer sa visibilité sur les réseaux sociaux avec l'ouverture de sa page LinkedIn en juillet 2024. La page LinkedIn de la Caf des Vosges a pour objectif de développer la marque employeur de la branche Famille en partageant les offres d'emploi de notre organisme, d'accroître notre notoriété en promouvant les concrétisations locales, de consolider notre réputation d'acteur majeur dans nos domaines d'intervention, de gagner en visibilité auprès de nos partenaires et du grand public et d'attirer de nouveaux talents.

## [Prestations]



### Amélioration des délais de traitement

En 2024, les efforts soutenus des équipes du service Prestations ont porté leurs fruits.

Grâce à une organisation optimisée et à un suivi renforcé, le délai moyen de traitement des demandes a régulièrement diminué au fil de l'année, pour atteindre seulement 2 jours en fin d'exercice.

Une performance remarquable qui illustre l'engagement collectif en faveur d'un service plus réactif et plus proche des besoins des usagers.



# [Temps forts 2024]

## [Qualité des droits et services]



### Engagement en faveur de l'amélioration de la qualité des droits et services

En 2024, notre organisme a renforcé son engagement pour améliorer la qualité des droits et services à travers la signature par le Directeur et le Directeur Comptable et Financier d'une lettre d'engagement et la poursuite de l'élaboration du Plan d'Amélioration de la Qualité Transverse (PAQT). Suivi renforcé des indicateurs, co-construction avec les usagers, accompagnement des équipes et expérimentations locales ont marqué l'année, traduisant une volonté claire : garantir un service toujours plus accessible et efficace.

## [Parentalité]



### Une conférence inspirante sur la parentalité positive

La conférence d'ouverture des Semaines de la Parentalité, animée par Isabelle Filliozat, a fait salle comble au Centre des Congrès. Professionnels de la petite enfance, de la parentalité et parents étaient au rendez-vous, sur place comme à distance.

Autour du thème « La parentalité dans tous ses états », l'intervenante a livré une réflexion profonde sur la compréhension des émotions chez les enfants d'aujourd'hui, soulignant l'importance du rôle de chaque adulte dans leur accompagnement.



## [Engagement]



### La solidarité d'une équipe

Cette année, les organismes de Sécurité sociale du département des Vosges ont souhaité la création d'une équipe commune pour les Foulées Roses Spinaliennes organisées le dimanche 6 octobre 2024 dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein (octobre rose).

Au total, 157 salariés ont porté fièrement les couleurs de la Sécurité Sociale au cours de cet événement.

La participation de chacune et chacun a permis à notre équipe de remporter le trophée des entreprises/associations. Ensemble, nous avons été à la hauteur des valeurs de la Sécurité sociale : la solidarité, le partage, l'engagement.

## [CPOG]



### Présentation de notre feuille de route à horizon 2027 aux partenaires

En écho à la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et la Cnaf, la Caf des Vosges a présenté à ses partenaires son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) et ses défis adaptés au département pour les années à venir.

Une soixantaine de partenaires a répondu présent à l'invitation de la direction.

Ce temps a également été l'occasion de remercier Thibault Parment sous-directeur, récemment parti à la Caf du Territoire de Belfort et Marie-Christine Klopp pour ses dix ans passés en tant que directrice.

## [Accompagnement]



### Accompagnement des chargés de coopération CTG

Les chargés de coopération CTG du réseau départemental se sont réunis avec l'ARS pour une journée d'échanges sur le thème : « Contrat Local de Santé et Convention Territoriale Globale, quelles complémentarités ? ».

La matinée a été consacrée à des retours d'expériences de terrain partagés par les coordinateurs CLS et les chargés de coopération. L'après-midi, des ateliers collaboratifs ont permis d'approfondir les échanges et d'identifier des synergies entre les deux démarches, au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

## [Sensibilisation]



### Une expérience immersive pour les agents

À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la Caf des Vosges a organisé deux matinées de sensibilisation animées par APF France Handicap.

Au programme : parcours en fauteuil roulant, initiation à la langue des signes, témoignage et jeux autour des handicaps sensoriels. Une trentaine d'agents ont participé à ces ateliers interactifs, riches en échanges et en découvertes.

Une initiative concrète pour mieux comprendre les réalités du handicap et renforcer une culture inclusive au sein de l'institution.

## [Formation]



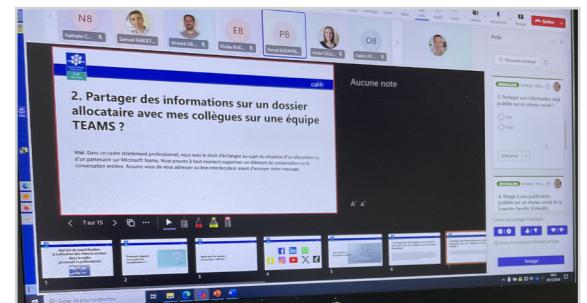
### Se former aux fondamentaux de la gestion financière

Les 25 et 26 novembre, une formation animée par le Directeur Comptable et Financier a réuni 19 participants venus de différents services, dont plusieurs de la Caf de Meurthe-et-Moselle, autour des fondamentaux de la gestion financière.

L'objectif : renforcer les compétences en matière de règles comptables, lecture de documents financiers, rôle de conseil et alerte. Les participants ont ainsi acquis des outils concrets pour améliorer le dialogue de gestion, prévenir les difficultés et garantir un usage rigoureux des fonds publics.

Une action qui s'inscrit pleinement dans la dynamique d'amélioration continue au sein de l'organisation.

## [Réseaux sociaux]



### Adopter les bons réflexes

Les 29 novembre et 3 décembre, 7 sessions d'ateliers de sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux ont été animées par plusieurs intervenants de la Caf.

Objectif : rappeler les bonnes pratiques à adopter dans la sphère privée comme professionnelle, face à des outils devenus incontournables dans nos échanges quotidiens.

Ces ateliers ont permis à chacun de mieux comprendre les enjeux et les responsabilités liés à l'usage des réseaux sociaux, dans une logique de prévention et de maîtrise de son image en ligne.



# Fiche d'identité de la Caf des Vosges

## Portrait de la Caf



### Les missions de la Caf des Vosges

Depuis presque 80 ans, les Allocations familiales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne.

Acteur majeur de la solidarité nationale, la branche Famille est un réseau piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales, présent sur tout le territoire grâce aux 101 Caisses d'Allocations Familiales.

Nommée également Allocations familiales, la branche Famille a deux missions prioritaires : **aider les familles dans leur vie quotidienne et lutter contre la précarité**.

La Caisse d'Allocations Familiales a donc pour rôle :

- de favoriser l'accès aux droits en assurant le versement des prestations légales,
- de mettre en oeuvre une politique d'action sociale adaptée aux besoins des familles.

Elle offre des services sous forme de compléments de revenus, d'équipements collectifs, de suivi et de conseils aux familles et aux partenaires.

Elle fait partie de la Sécurité sociale tout comme l'Assurance maladie, l'Assurance vieillesse, le Recouvrement et la 5<sup>e</sup> Branche dédiée à l'Autonomie.

### Nos Ambitions

Les Conventions d'Objectifs et de Gestion (Cog) ont été mises en place en 1996. Par voie contractuelle et pour une période donnée, l'État fixe aux différentes Branches de la Sécurité sociale des objectifs en termes de missions, de qualité de service et de gestion soumis à une évaluation.

La Cog 2023-2027, signée en juillet 2023 entend être au service de toutes les familles tout en garantissant la qualité et l'accès aux droits.

Elle repose sur trois axes principaux :

- développer des services attentionnés à chaque étape de la vie ;
- garantir un accès efficace au juste droit en rénovant notre modèle de délivrance des prestations et notre stratégie de service ;
- mobiliser tous les leviers de performance pour accompagner les transformations.

### Le département des Vosges

Le département des Vosges appartient à la **région Grand-Est**. Il est situé dans la **région historique de la Lorraine**. Il est limitrophe de 7 départements. Le massif vosgien occupe une grande partie de la façade orientale.

L'A31 coupe le département et 3 communes sont desservies par le TGV en provenance de Paris : Epinal, Saint-Dié-des-Vosges et Remiremont.

**Le département des Vosges est un territoire à dominante rurale** ; seules 19 communes sur 507 sont considérées comme relevant de l'espace urbain.

Sous l'effet de la loi Notre, l'intercommunalité a connu des évolutions importantes conduisant à présent à 12 intercommunalités dont plus de la moitié comporte moins de 20 000 habitants et seules 2 plus de 50 000 habitants.

De même, la structure géographique du département conjuguée à un très faible réseau de transports en commun engendre des difficultés d'accessibilité aux services au regard des difficultés de mobilité et des densités très disparates de population.

**6 quartiers prioritaires politiques de la ville sont répartis sur 4 communes** et en parallèle, des zones en revitalisation rurale sont largement représentées.



# [Fiche d'identité de la Caf des Vosges]

 La population couverte (Insee 2022 et Caf 2024)

## Les chiffres clés



### Le poids financier

**453 millions** d'euros

**422 millions d'€** de prestations légales versées

**46 %**

Prestations de solidarité et insertion

**37 %**

Prestations à caractère familial

**17 %**

Prestations liées au logement

**31 millions d'€**

de prestations extralégales versées

**50 %** Accueil des enfants de - 6 ans

**33 %** Temps libre des enfants et des familles

**10 %** Animation de la vie sociale

**4 %** Autres actions vers les familles

**1 %** Accompagnement social des familles

**2 %** Logement et cadre de vie



**42 %**  
des habitants des Vosges sont allocataires

**151 258**  
personnes couvertes

**59 361**  
enfants

**66 114 allocataires**

**48,0 %** Personnes seules sans enfants

**31,4 %** Couples avec enfants

**15,4 %** Familles monoparentales

**5,2 %** Couples sans enfants

### Nos bénéficiaires

Données bénéficiaires au 30/06/2024. Données financières au 31/12/2024

ENFANCE ET JEUNESSE	Bénéficiaires	Évolution 2024/2023	Montant versé
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	8 251	- 7,2 %	53 552 868 €
dont Prime de naissance/adoption	164	1,9 %	2 309 083 €
Allocation de base	6 296	- 4,1 %	13 729 928 €
Complément mode de garde assistant maternel	4 020	- 11,1 %	
Complément mode de garde garde à domicile	81	- 22,9 %	34 371 129 €
Complément mode de garde association - entreprise	134	5,5 %	
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PREparE)	885	- 11,1 %	3 268 575 €

### PARENTALITÉ

Allocations familiales	21 245	- 2,2 %	60 545 504 €
Complément familial	3 959	- 3,0 %	11 269 879 €
Allocation de rentrée scolaire	14 329	- 3,4 %	10 511 282 €
Allocation de soutien familial	4 471	3,0 %	15 188 341 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 291	0,3 %	3 946 272 €
Allocation journalière de présence parentale	74	4,2 %	828 460 €

### LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Aide personnalisée au logement	13 462	- 2,4 %	31 766 264 €
Allocation logement social	8 916	- 1,2 %	20 863 594 €
Allocation logement familial	4 816	- 4,6 %	17 519 455 €

### SOLIDARITÉ ET INSERTION

Revenu de solidarité active (Rsa)	9 912	- 0,4 %	64 391 467 €
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	6 893	3,2 %	68 183 604 €
Compléments AAH / majoration vie autonome	981	- 2,8 %	1 508 172 €
Prime d'activité	24 782	- 5,4 %	57 140 635 €
Aides aux victimes de violences conjugales (AVVC)*	160	ND	130 436 €
Primes exceptionnelles			2 123 254 €

\*AVVC : dossiers au 31 décembre 2024.

# Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie

## La Petite Enfance



### Information et accompagnement des familles

**La Caf contribue à l'épanouissement et au développement des jeunes enfants et soutient leurs parents.** Ainsi elle verse des aides financières directes aux familles pour les soutenir lors de l'arrivée d'un nouvel enfant pour accompagner la réduction d'activité ou l'accès à un mode d'accueil. Par ailleurs, elle peut accorder des aides financières aux structures d'accueil des enfants et d'orientation des familles.

### Relais Petite Enfance (RPE)

Les RPE ont pour missions principales l'information et l'accompagnement des familles et des professionnelles. Le département des Vosges est entièrement couvert par une offre de service avec 13 RPE agréés et 32 animatrices pour 1 436 assistants maternels actifs en 2024.



### [ Devenir parent, c'est aussi bénéficier d'un accompagnement personnalisé par la Caf ]

L'arrivée d'un enfant implique beaucoup de changements dans la vie d'une famille.

Pour soutenir les parents et futurs parents dans cette période, la Caf et la Cram des Vosges ont mis en place en 2024 une démarche d'accompagnement dédiée aux futurs parents et parents de jeunes enfants appelée « Parcours Arrivée de l'enfant ».

Cet accompagnement est personnalisé pour répondre à leurs besoins.

Entre aides financières et soutien à la parentalité, tous les dispositifs d'accompagnement pour les aider à accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions sont présentés sur une page dédiée [caf.fr](#).

Le parcours « Arrivée de l'enfant » de la Caf des Vosges leur permet de concevoir une expérience de notre administration 100% personnalisée et adaptée à leurs besoins : aides financières, choix du mode d'accueil, lieux d'informations...

Ce parcours propose une fiche contacts par EPCI pour permettre aux familles concernées de trouver rapidement une réponse de proximité notamment auprès des Relais Petite Enfance (RPE).

### [ La Caf des Vosges engagée sur la question de la qualité de l'accueil du jeune enfant depuis 2016 ]

La Semaine Nationale de la Petite Enfance propose chaque année à tous les acteurs de la petite enfance de mettre en lumière les enjeux fondamentaux du développement et de l'éveil de l'enfant de 0 à 6 ans. Grâce au soutien de la Caf des Vosges depuis 2016 et la subvention accordée annuellement par son Conseil d'Administration, 70 structures petite enfance vosgiennes inscrites à la Semaine Nationale de la Petite Enfance ont reçu gratuitement la boîte pédagogique préparée par l'association Agir pour la Petite Enfance. Au total 97 lieux ont proposé des activités intéressantes et ludiques pour les enfants, leurs parents et les professionnels de la petite enfance. Toutes les actions étaient référencées sur une carte interactive disponible sur les pages locales du site [caf.fr](#).



### Développement et pérennisation des places d'accueil individuel et collectifs

La politique d'action sociale des Caf vise à favoriser la conciliation entre vies familiale, sociale et professionnelle.

L'amélioration et le développement de l'offre d'accueil constituent une priorité et se traduisent par un soutien technique et financier aux acteurs dans les territoires où les besoins sont moins bien pourvus afin de réduire les inégalités.



dont 70 places de micro crèches privées financées par la Paje.

L'année 2024 est marquée par une perte de 2 places. 6 places nouvelles ont été créées mais parallèlement 8 places ont été fermées.



pour une offre de 680 places d'accueil : 6 créations et 4 fermetures.

6 aides au démarrages instruites en 2024.

Pas de Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE) MAM en 2024 (8 depuis 2021).

### [ Fonds d'innovation de la petite enfance (FIFE) ]

2 projets retenus dans le département des Vosges pour 102 713 € d'investissement financés par la Caf :

- Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges : « Déplaçons nos sens : Snoezelen mobile » ;
- Communauté de communes de l'Ouest Vosgien : Création d'une Maison des 1000 premiers jours.

# [Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie]



## ❶ Développement de l'accessibilité réelle des modes d'accueil

### Travaux de déploiement des places de crèches labellisées AVIP

Soutenir l'accueil des jeunes enfants (zéro à trois ans) et favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi, notamment les mères isolées : tels sont les objectifs des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). Le premier projet travaillé sur le département est reporté en 2025. Cependant, les travaux se poursuivent pour déployer des places AVIP jusqu'en 2027 sur d'autres EPCI vosgiens.

### L'inclusion

En 2024, 52 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou inscrits dans un parcours de reconnaissance du handicap ont été accueillis dans les Eaje Vosgiens sur 3200 enfants, soit 1,6 %.

Un appel à projet en vue de la création d'un Pôle ressource handicap a été lancé fin 2024. Ce pôle verra le jour courant 2025.

### Le réseau des directrices des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Depuis 2017 et dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, un réseau des établissements d'accueil du jeune enfant coanimé par la Caf des Vosges et le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental a été mis en place.

En 2024, deux réunions ont été organisées pour le réseau des directrices de crèches, avec un focus sur la nouvelle COG et la qualité de l'accueil en EAJE. Une plateforme en ligne a été mise en place, offrant un accès aux documents et outils développés par la Caf, le Conseil Départemental et les professionnels. L'année a également été marquée par la valorisation et le partage des bonnes pratiques au sein des établissements.

## ❷ Accompagnement de la qualité des modes d'accueil

### Charte nationale de l'accueil du jeune enfant : une exposition au service des professionnels de la petite enfance

Dans le cadre d'un projet mené avec le Conseil Départemental des Vosges, une exposition illustrée a été mise à disposition de tous les professionnels de la petite enfance du département.

Son format est particulièrement apprécié par les Relais Petite Enfance (RPE), qui l'utilisent régulièrement lors de leurs événements.

Forte de son succès, l'exposition a été présentée plus de 13 fois au cours de l'année, témoignant de son utilité et de son impact auprès des acteurs du secteur.



### L'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, un pôle d'accompagnement des Maisons d'assistants maternels coanimé par la Caf et les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental, a été mis en place. Il permet **d'assurer un suivi des projets et de ces services tant au niveau quantitatif que qualitatif**.

En 2024, deux réunions collectives de présentation ont été organisées en mars et septembre, réunissant 26 participants au total. Ce dispositif vise à informer et soutenir les professionnels dans la création et la gestion de ces structures essentielles à l'accueil de la petite enfance.

## Maison d'Assistants Maternels



**Vous avez le projet de créer une Maison d'Assistants Maternels - MAM ?**

## ❸ Les réseaux départementaux

*Volet complémentaire du service proposé aux familles, la Caf des Vosges assure l'animation des réseaux d'acteurs de la Petite Enfance vosgienne.*

### Le réseau des animatrices Relais Petite Enfance (RPE)

En 2024, le Réseau des animatrices de Relais Petite Enfance a organisé deux réunions départementales et six réunions en tiers groupe. Un padlet dédié permet d'accéder à tous les documents départementaux. Cette année, des FAQ ont été élaborées avec les partenaires (DDETPPS) afin d'harmoniser les réponses aux familles et mieux accompagner les professionnels du secteur.

### [ Présentation des nouvelles modalités de financement des crèches ]

Le 4 octobre 2024, la Caf des Vosges a accueilli une soixantaine de partenaires petite enfance du département pour présenter les nouvelles modalités de financement des structures financées par la prestation de service unique (PSU). La réunion a permis d'aborder la nouvelle COG, l'état des lieux de la petite enfance dans les Vosges, les aides financières, les déclarations sur Mon Compte Partenaire et les nouvelles modalités de contrôle. L'engagement de la Caf des Vosges en faveur de la qualité de l'accueil a été réaffirmé, notamment à travers la charte nationale de l'accueil du jeune enfant, qui guidera les actions à venir.



# [Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie]

## L'Enfance & la Jeunesse



La Caf soutient l'apprentissage de l'autonomie et les démarches d'engagement citoyen des enfants et des jeunes au moyen de différents leviers : aides financières à des structures conventionnées et aides financières pour aider les jeunes à réaliser leurs projets.

### Portage de la politique enfance jeunesse dans les CTG

Les convention territoriale globale (CTG) comportent une fiche diagnostic enfance-jeunesse qui permet d'identifier les besoins de chaque EPCI et de proposer des actions en conséquence.

Dans ce cadre, en 2024, la Caf des Vosges a accompagné le financement de travaux d'investissement pour 15 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires pour un montant total de 506 310 €.

### Développement des Accueils de loisirs et de leur accessibilité

Les Caf financent et soutiennent les accueils de loisirs et de jeunes afin de favoriser l'épanouissement des enfants et adolescents, tout en facilitant la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

Le financement repose sur des prestations de service, des bonus territoriaux et des fonds spécifiques, tels que le Plan mercredi. Les Caf accompagnent par ailleurs les démarches inclusives de ces accueils via le complément inclusif et le Fonds public et territoires (FPT).

En plus de leur soutien financier, les Caf jouent un rôle clé dans le développement de l'offre éducative, notamment via les conventions territoriales globales, pour une meilleure continuité éducative sur l'ensemble des territoires.

Le Groupe d'Appui Départemental (GAD), composé de représentants du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES), de l'Education Nationale, de la Caf, accompagne les collectivités dans la mise en œuvre, l'évaluation et l'écriture de leur Projet Educatif de Territoire (PEdT).

Depuis septembre 2018, le Plan mercredi, mis en place par les ministères de l'Education nationale, de la Jeunesse, et des Sports et celui de la Culture, vise à maintenir, restaurer ou développer une offre éducative de qualité sur la journée du mercredi, et à la rendre accessible au plus grand nombre d'enfants.

La branche Famille joue un rôle essentiel dans le déploiement du Plan mercredi notamment dans le cadre d'un financement spécifique.

1387 Accueil de loisirs (ALSH)

72 PEdT renouvelés en 2024 sur les 86 signés

### [ Favoriser l'accessibilité des Accueils de Loisirs ]

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le complément inclusif renforce l'accès des enfants et adolescents en situation de handicap aux accueils de loisirs (ALSH) en ajoutant une aide de 4,50 € par heure d'accueil pour les bénéficiaires de l'AEEH.

Par ailleurs, le Fonds Publics et Territoires finance des actions adaptées aux besoins spécifiques des familles et des territoires, en soutenant notamment l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun. Ces dispositifs viennent compléter les prestations de service pour une offre de loisirs plus accessible et inclusive.

### Les aides aux temps libres

L'aide aux temps libres constitue une des priorités du Conseil d'administration de la Caf en matière d'aides individuelles.

Elle permet l'accès aux loisirs et vacances pour les enfants et les familles de condition modeste. A ce titre, la Caf des Vosges adhère au dispositif Vacaf pour son offre de vacances enfants et aide aux vacances familiales.

Nature de l'aide versée aux familles	Bénéficiaires	Évolution 2024/2023	Montant versé
Aide aux loisirs	4 496 enfants	- 5,9 %	488 330 €
Aide aux vacances enfants	503 enfants	2,0 %	151 720 €
Aide aux vacances familiales	611 séjours	3,6 %	336 470 €
Aide au transport	509 familles	10,9 %	96 100 €

### [ Une aide financière pour faciliter le départ en colo des enfants de 11 ans ]

Le Pass'colo, dispositif mis en place par l'État, est une aide financière, sous condition de ressources, destinée aux familles. Cette aide, varie entre 200 € et 350 €. Elle permet de couvrir une partie des frais de séjour en colonies de vacances. Un coup de pouce important qui doit permettre à plus d'enfants d'accéder à une multitude d'activités culturelles, sportives et de vivre des expériences enrichissantes.

97 départs financés par le Pass'Colo

### Accompagner les jeunes dans leur quotidien

#### La prestation de service jeunes

Créeé afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie, la PS Jeunes permet de financer des postes d'animateurs qualifiés dans les structures qui leur sont dédiées (centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture...) afin d'améliorer l'offre d'activités proposée aux adolescents sur les territoires.

Dans les Vosges, 9 équipements ont bénéficié de la PS jeunes pour un montant accordé de 218 228 €.

#### Le BAFA/ BAFD

Le Conseil d'administration de la Caf des Vosges a décidé de l'attribution d'une bourse BAFA / BAFD de 300 € destinée à aider les jeunes à devenir animateur ou directeur d'accueil de loisirs. En 2024, cette aide a été versée 39 personnes.

La bourse BAFA (BAFA Cnaf) versée sans condition de ressources par la Caf pour la session d'approfondissement ou de qualification (BAFA 3) a été versée à 143 jeunes.

#### Les Promeneurs du Net (PDN)

Les Promeneurs du Net sont des professionnels des métiers de la jeunesse présents sur les réseaux sociaux, les forums ou les blogs pour assurer une présence éducative sur internet.

En 2024, le département compte 18 structures porteuses du dispositif et 34 Promeneurs du Net (25 PDN Jeunesse et 9 PDN Parentalité) ayant différents profils (PDN Jeunesse : animateurs ou coordinateurs jeunesse, éducateurs spécialisés, animateurs multi-médias ; PDN Parentalité : référente famille des centres sociaux).

# [Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie]

## La Parentalité



À l'écoute de toutes les familles et de leurs besoins, la Caf des Vosges s'affirme comme l'un des principaux intervenants aux côtés des parents.

### Soutien à la parentalité

La Caf des Vosges s'engage à soutenir des actions d'accompagnement à la parentalité au travers de différents dispositifs à destination de tous les parents. Elle a pour objectif de doter l'ensemble du territoire vosgien d'un panier de services par EPCI, composé au minimum d'une action financée dans le cadre du Réseau d'Ecoute et d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

D'autres dispositifs font également l'objet d'un accompagnement et d'un soutien de la Caf des Vosges : les services de médiation familiale, les espaces de rencontre ou encore l'aide à domicile.

Pour 2024, l'ensemble des EPCI est couvert par au moins une action de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

### [ Un appel à projet Parentalité commun avec le Conseil départemental et la Mutualité Sociale Agricole ]

L'appel à projets « parentalité », mené en partenariat entre la Caf, le Conseil départemental des Vosges, la MSA et l'État, s'inscrit dans le cadre de la loi du 19 mai 2021 et du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2026 des Vosges. Il vise à soutenir les parents, renforcer l'information sur les 1000 premiers jours et promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles.

En 2024, il intègre une labellisation « P@rents, parlons numérique » et une bonification pour les actions de parentalité et d'e-inclusion via le dispositif Territoires Numériques Éducatifs, avec 14 actions dédiées à la parentalité numérique et 7 labellisées.

48 porteurs 135 actions 225 730 € accordés par la Caf des Vosges

### Les réseaux Parentalité des Vosges

Le développement et le soutien des réseaux locaux de parentalité, inscrits dans le Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2026, visent à renforcer la dynamique locale pour mieux répondre aux besoins des parents. Ces réseaux assurent plusieurs missions : coordination et animation des acteurs, valorisation et communication des actions, accompagnement des porteurs de projets et observation des besoins des familles.

La coordination départementale, co-animee par la Caf et le Conseil départemental, garantit la mise en œuvre et la cohérence de la politique parentalité sur le territoire.

18 réseaux Parentalité

140 616 €

consacrés au financement du poste de coordinateur/animateur de réseau

### [10e édition des Semaines de la Parentalité des Vosges ]

Les Semaines de la Parentalité ont célébré leurs 10 ans du 10 octobre au 10 novembre 2024 sur le thème « La parentalité dans tous ses états », rencontrant un large succès. Cet événement vise à faire connaître les dispositifs et actions dédiés aux parents et enfants. Deux temps forts ont marqué cette édition : une journée d'ouverture au Centre des Congrès d'Épinal avec une conférence d'Isabelle Filliozat sur la parentalité positive, et de nombreuses animations départementales (portes ouvertes, ateliers, conférences, groupes de parole) organisées par les acteurs de la parentalité.

### Semaines de la Parentalité

du 10 octobre au 10 novembre 2024  
dans les Vosges



1392 participants

à la journée d'ouverture

112 animations

réalisées sur le département

13 297 participants aux animations proposées

### Accompagner et soutenir les parents dans leur fonction

#### Le service public des pensions alimentaires automatisé pour les parents séparés

La Caf, via son Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), propose un service gratuit aux parents concernés par une pension alimentaire pour leurs enfants : l'intermédiation financière. Tous les parents séparés ou en cours de séparation pour lesquels une pension alimentaire a été ou va être fixée dans un titre exécutoire, peuvent bénéficier de ce service.

#### Parent après la séparation

Gérer une séparation lorsqu'on a des enfants peut être compliqué. Démarches administratives, pension alimentaire, garde des enfants, gestion du budget... Les travailleurs sociaux de la Caf proposent une offre de service spécifique en cas de séparation : accompagner et soutenir les parents dans leur rôle, en veillant toujours à l'intérêt des enfants.



# [Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie]

## La Solidarité et l'Animation de la Vie Sociale



*Les aléas de la vie peuvent fragiliser la situation économique et sociale des familles. Dans le cadre de ses missions, la Caf vise à prévenir les difficultés rencontrées par les familles les plus vulnérables.*

*Par ailleurs, attentives à l'intégration sociale des familles, à la cohésion sociale des territoires et au développement de la citoyenneté de proximité, la Caf soutient les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces structures d'animation de la vie sociale permettent aux habitants de s'impliquer et favorisent les rencontres et le partage.*

### L'offre de service du travail social

Face à une séparation, un deuil ou des difficultés financières, il est parfois difficile de savoir vers qui se tourner. Les travailleurs sociaux de la Caf sont là pour apporter un soutien adapté à chaque situation.

Leur mission : informer sur les droits, accompagner dans les démarches et aider à trouver des solutions concrètes. Que ce soit pour organiser la garde des enfants, faire face à un impayé de loyer ou reconstruire un projet de vie, un espace d'échange est proposé afin d'apporter écoute et conseils aux personnes concernées.

En 2024, les travailleurs sociaux de la Caf des Vosges ont réalisé **5 869 rendez-vous pour accompagner 1 427 familles, dont 1 068 rendez-vous des droits.**

Détail de l'accompagnements réalisés par les travailleurs sociaux de la Caf des Vosges :



**1 216**

Séparation,  
divorce



**140**

Conjoint  
ou enfant



**102**

Famille  
monoparentale



**53**

Impayés  
de loyer

### Des équipements de la vie sociale

Ces équipements développent quotidiennement une offre de services de proximité aux familles et habitants d'un quartier, d'une commune ou d'un territoire élargi. Ils disposent d'une forte expérience et d'un réel savoir-faire en matière d'animation et de développement social local.

Leurs compétences sont mobilisées chaque année au travers des nombreux projets conduits avec les partenaires.

**15** centres sociaux

**22** espaces de vie sociale

#### Les Centres sociaux

L'ensemble des actions et services agréés par la Caf et proposés par les centres sociaux sont ouverts à tous. Les centres sociaux sont des lieux polyvalents animés par des professionnels accompagnés de bénévoles où chacun peut trouver, initier, encadrer des activités et des services sur des thématiques telles que la parentalité, le pouvoir d'agir des habitants/usagers, la citoyenneté, l'intergénérationnel, etc.

#### Les Espaces de vie sociale

Les Espaces de vie sociale (Evs) sont des structures associatives de proximité agréées par la Caf et animées par des bénévoles accompagnés parfois de salariés, fonctionnant toute l'année, dont les champs d'action sont multiples. Ils contribuent à la politique d'animation de la vie sociale en y associant et en favorisant la prise d'initiative et de responsabilité des habitants. Leurs actions s'adaptent à leurs moyens financiers et humains.

#### [ Un nouveau centre social itinérant au service des habitants ]

Après deux années de préfiguration, un centre social itinérant a vu le jour en 2024 sur le bassin de vie de Charmes. Né d'un besoin identifié dans la Convention Territoriale Globale (CTG) et porté par la mobilisation des communes et des habitants, il vient renforcer l'animation de la vie sociale sur huit communes.

Ce nouvel acteur de proximité propose des actions autour de la jeunesse, de la parentalité et de l'intergénérationnel.

Son objectif : créer des espaces d'échange, encourager la participation des habitants et favoriser le lien social en s'adaptant aux réalités d'un territoire rural et péri-urbain.



**1**  
nouveau centre  
social itinérant

Des projets mutualisés entre tous les centres sociaux ont vu le jour en 2024 : olympiades et participation aux JO 2024 sur Paris, ou encore une grande fête de la jeunesse, co-financés par la Caf des Vosges.

L'accompagnement renforcé de la Caf, et de la commune d'un centre social en difficulté a permis de stabiliser la situation du centre social.



# [Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie]

## Le logement et le cadre de vie



*La Caf des Vosges aide les ménages à faire face à leurs dépenses de logement qui représentent une part importante de leur budget. Mais sa mission ne s'arrête pas là. La Caf œuvre également en faveur de l'amélioration du cadre de vie des familles en luttant contre la non décence des logements et joue un rôle dans la prévention des impayés et des expulsions locatives.*

### La lutte contre le logement non-décent

**La Caf des Vosges est signataire du protocole d'engagement du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (Pdlhi) des Vosges.** Elle participe à la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 du Pdlhi ainsi qu'aux différentes instances partenariales pilotées par les services de l'Etat. En 2024, 136 situations ont été enregistrées par le guichet unique (202 en 2023).

Dans ce cadre, la Caf des Vosges prend en charge les signalements de non-décence, 111 signalements en 2024 (71 arrivés par Histologe devenu « Signal Logement » et 40 orientés en interne), et met en œuvre des mesures d'accompagnement (renforcées par la loi ALUR et ses décrets) :

- réalisation des diagnostics de qualification de l'état des logements. Depuis 2016, une convention de partenariat est signée avec l'association SOLIHA Vosges pour la réalisation de cette activité. 18 saisines de l'association en 2024 pour réaliser un diagnostic non-décence.
- conservation de l'aide au logement (ALF/ALS) dans l'attente de la mise en conformité du logement (10 en 2024 dont 5 nouvelles).
- participation au déploiement des permis de louer. En 2024, une convention de partenariat a été signée avec :
  - la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien en décembre 2023 pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
  - la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la ville d'Epinal en juin 2024 avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

111

nouvelles situations  
enregistrées

18

constats d'indécence  
commandés à SOLIHA

10

consignations aide  
au logement

### La gestion des impayés de loyer

Un locataire qui ne s'acquitte pas de ses dettes auprès de son propriétaire risque d'être expulsé de son logement. La Caf intervient en cas d'impayés de loyer lorsqu'une aide au logement est versée.

Dès signalement de l'impayé par le bailleur, la Caf prend contact avec l'allocataire pour l'informer de l'impact de cette défaillance sur le droit à l'aide au logement et l'inciter à résorber sa dette. Selon la situation de l'intéressé, il sera invité à souscrire un plan d'apurement auprès de son bailleur ou orienté vers le Fonds de solidarité au logement.

Par ailleurs, un travailleur social contacte les familles avec enfant pour leur proposer une offre de service spécifique.

727

nouveaux signalements enregistrés

### Renforcer et accompagner la prise d'autonomie des jeunes par l'accès au logement

#### Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)

Ces équipements permettent aux jeunes de 16 à 30 ans en démarche d'insertion (tels les apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle) de se loger.

2

FJT

99 150 €

accordés par la Caf des Vosges

### Faciliter l'accès et le maintien dans le logement

#### Le soutien au Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Dispositif relevant du Conseil Départemental, la Caf des Vosges est un partenaire privilégié du Fsl. Il constitue un outil central en matière de logement. Les aides et mesures d'accompagnement attribuées aux familles en difficulté facilitent l'accès ou le maintien dans le logement. Les dettes d'énergie peuvent également faire l'objet d'une intervention du FSL.

130 000 €

accordés par la Caf des Vosges



# Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations



## Accès aux droits et aux services



La Caf s'adapte à l'évolution des modes de contact des allocataires qui sont de plus en plus nombreux à privilégier l'outil numérique. Elle mène une politique de promotion et d'accompagnement des services en ligne proposés sur le site caf.fr, tout en apportant une réponse adaptée aux publics les plus éloignés.

### Nos points d'accueil

La Caf reçoit le public au siège à Épinal et dans 12 communes du département.

L'accueil au siège est composé de deux espaces :

- Un **espace numérique en libre service et gratuit**. Dans cet espace, des postes informatiques permettent de trouver des informations sur les aides et les services de la Caf et réaliser des démarches en ligne sur caf.fr. Un conseiller numérique accompagne les personnes qui en ont besoin.
- Un **espace sur rendez-vous** qui permet une réponse personnalisée sur les aides de la Caf pour les situations les plus complexes.

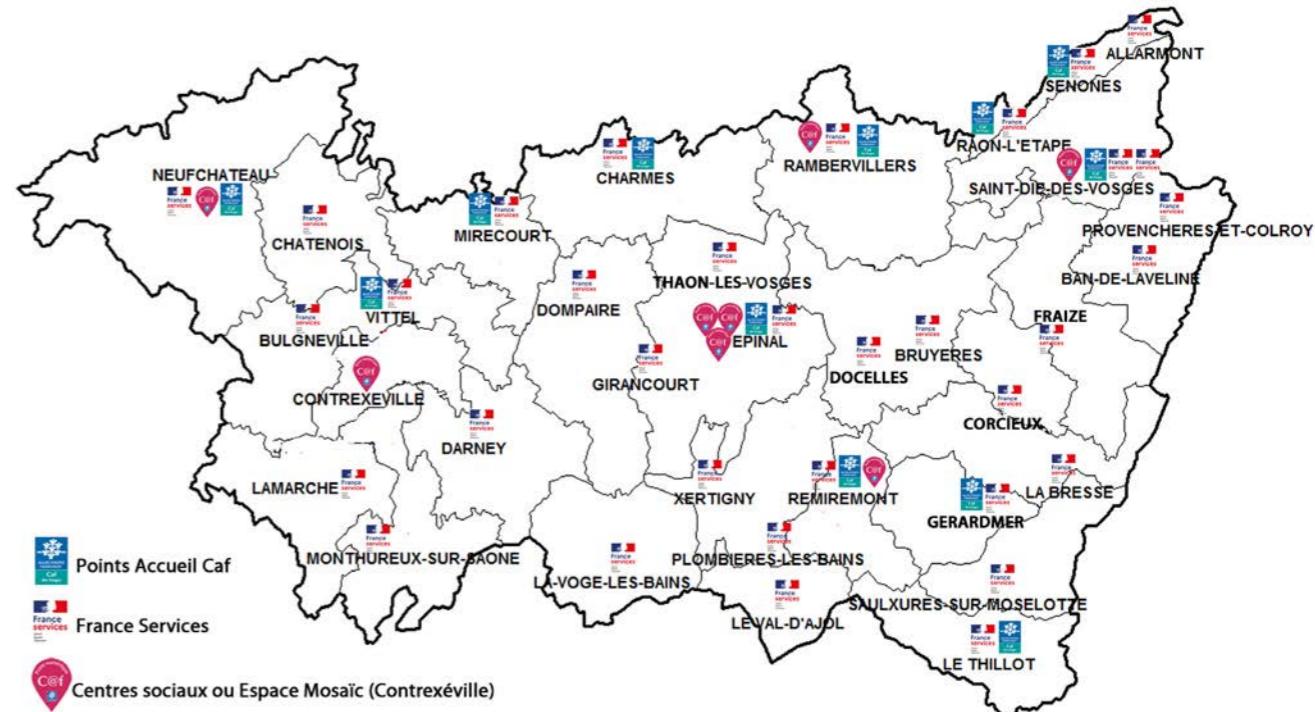
Un conseiller Caf est également présent sur rendez-vous dans d'autres communes du département pour plus de proximité. L'offre de service est constituée de points d'accueil sur rendez-vous (accès aux prestations légales et offre de service du travail social). Grâce au réseau important des France Services sur l'ensemble du département, le public peut accéder aux services en ligne proposés par la Caf accompagné par des animateurs formés. Des points d'accès numériques partenaires viennent compléter l'offre de service accueil en mettant à disposition du public du matériel informatique pour réaliser en toute autonomie des démarches en ligne.

Enfin, l'**offre d'accueil sur rendez-vous est également disponible par téléphone et en visioconférence** pour limiter les déplacements des allocataires.

### L'accueil téléphonique

La réponse téléphonique dans la région Grand-Est est organisée autour de deux plateformes de services (PFS). La Caf des Vosges pilote la PFS LORA (Lorraine/Ardennes) soit deux plateaux situés à Epinal et à Metz. Elle répond aux appels des allocataires des Caf de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, des Ardennes et des Vosges.

Chaque plateau est constitué d'une équipe de Conseillers de Service à l'Usager (CSU) sous la responsabilité d'un superviseur, d'un hyperviseur et d'un pilote. Celui de la Caf des Vosges est composé de 25 CSU. En plus de la réponse téléphonique, les CSU de la Caf des Vosges ont en charge la réponse aux mails dits de premier niveau, et assurent l'accueil physique des allocataires à l'espace multi-service.



### Faciliter l'accès aux droits

Afin de garantir un accès efficace au juste droit, la branche Famille poursuit la rénovation de son modèle de délivrance des prestations et sa stratégie de service. Ainsi, la Caf des Vosges s'inscrit dans cette dynamique en menant des actions pour aller au-devant de l'allocataire afin d'anticiper toute problématique dans la gestion des prestations. Elle propose également des services attentionnés en lien avec la diversité des situations et événements de la vie.

#### [ L'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales ]

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Versée par la Caf, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

#### Quelques chiffres 2024 :

- 184 demandes étudiées
- 160 dossiers payés pour un montant total d'environ : 130 436 €
- Montant moyen : 815 €

**184**  
demandes étudiées



# [Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations]

## La délivrance du juste droit



*Garantir le paiement du juste droit, c'est assurer à chaque allocataire l'accès aux prestations auxquelles il a droit, ni plus, ni moins. Cet engagement repose sur une double mission : prévenir les indus et lutter contre le non-recours, afin que personne ne soit privé d'une aide essentielle par méconnaissance ou complexité administrative.*

*À travers un accompagnement renforcé et des actions ciblées, la Caf des Vosges agit au quotidien pour une protection sociale juste, équitable et accessible à tous.*

### Lancement de la Solidarité à la source

Les Caf sont au cœur de la mise en œuvre de la solidarité à la source annoncée par le gouvernement. Elle a pour objectif de simplifier la vie des allocataires bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité tout en luttant contre le non-recours aux prestations, en fiabilisant les déclarations et en renforçant la stabilité des droits. La première étape concerne l'obligation d'utiliser le montant net social sur les déclarations trimestrielles de ressources.

### [ La solidarité à la source : une réforme nécessaire ]

Les déclarations trimestrielles de ressources (DTR) pour la prime d'activité et le RSA seront bientôt préremplies (en mars 2025).

La mise en place de cette réforme a nécessité une phase d'expérimentation d'une durée de quelques mois dans cinq Caf : Alpes-Maritimes (06), Aube (10), Hérault (34), Pyrénées-Atlantiques (64) et Vendée (85). Elle a commencé le 1<sup>er</sup> octobre.

Deux écoutes usagers ont également été organisées au niveau national entre septembre 2023 et février 2024. Si globalement les allocataires ont estimé que la réforme était aidante et allait simplifier les déclaration à la Caf, elles ont aussi montré l'importance de mener des actions de communication préalables notamment pour faire connaître le montant net social et rappeler les bonnes pratiques déclaratives des autres revenus (pension invalidité, pensions alimentaires...).



### Améliorer la qualité de service

La Caf des Vosges poursuit ses actions d'amélioration du service rendu aux allocataires afin qu'il soit toujours plus accessible, plus rapide et de qualité.

Cela passe par l'amélioration des délais de traitement des dossiers allocataires et de la qualité des droits apportés aux usagers. Ainsi, elle a défini un plan d'amélioration de la qualité transverse.

### [ Le Pôle Appui Métier : un levier essentiel de la performance ]

Au cœur du pilotage de la performance, le Pôle Appui Métier (PAM) joue un rôle clé dans l'accompagnement des agents, le renforcement des compétences et l'appropriation des évolutions réglementaires. Véritable pivot de la démarche qualité, il anime les routines qualité et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.

En lien étroit avec le service Vérification, le PAM contribue activement à la mise en œuvre et au suivi des ateliers d'optimisation, tout en participant à l'élaboration du plan de développement des compétences RH. Son action transverse garantit une adaptation efficace aux enjeux de performance et de qualité au sein de la Caf des Vosges.

### [ Amélioration continue : une dynamique collective pour l'équipe PFS ]

Le 12 décembre, l'équipe de la Plateforme de Services (PFS) s'est réunie pour une journée dédiée à l'optimisation du service. La matinée a été consacrée à l'amélioration du portail « consignes », outil clé pour les conseillers.

L'après-midi, l'analyse des résultats de l'enquête mystère appel a permis d'identifier des axes d'amélioration pour renforcer la qualité de service. Cette mobilisation collective témoigne de l'engagement constant en faveur de l'excellence et de l'amélioration continue.



### Moderniser le modèle de production

La Caf des Vosges doit repenser son modèle de production pour répondre aux objectifs de qualité de service. Les travaux engagés tout au long de l'année 2024 portent leurs fruits avec une nette amélioration des délais de traitement.

### [ Enjeux de production : des échanges constructifs ]

Les travaux sur l'évolution du modèle de production se poursuivent, avec la venue, le 9 septembre, de la Directrice du département Production de la Cnaf, accompagnée du directeur adjoint et de la responsable de la production de la Caf de la Marne.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les pratiques, d'explorer des pistes d'évolution et de renforcer la réflexion collective. Elle a également permis aux équipes d'avoir un dialogue direct avec la Cnaf sur les enjeux de production.



# [Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations]

## Lutter contre les erreurs et la fraude

La fiabilisation des données transmises par les bénéficiaires s'accompagne de **contrôles spécifiques** : vérifications internes des dossiers pour s'assurer de la cohérence des informations et de la conformité avec les pièces justificatives ; contrôles sur pièces administratives auprès de divers organismes (banques, fournisseurs d'internet, de téléphonie, d'énergie, etc.), ou encore contrôles sur place par des contrôleurs assermentés allant au domicile des allocataires pour les dossiers présentant le plus de risques.

Ces contrôles sont définis à partir d'une technique de ciblage, le datamining, qui conduit à un volume annuel de dossiers contrôlés.

Ces méthodes sont utilisées dans le cadre de la lutte contre la fraude et également pour détecter des droits que les familles n'auraient pas fait valoir : en résumé, le juste droit.

### Les actions et résultats



**767**  
contrôles  
au domicile



**287**  
fraudes  
qualifiées



**2,3 M€**  
impact financier  
global

En 2024, 287 dossiers ont été qualifiés de fraude avérée par la commission compétente, pour un préjudice qui dépasse les 2,3 millions d'euros pour notre seul département.

Les fraudes détectées concernent notamment des ressources dissimulées (52 %), des cas de vie maritale non déclarée (23 %) et une résidence hors du territoire français (18 %).

En cas de trop-perçu, le recouvrement s'effectue majoritairement par une retenue sur les prestations à venir (90 %). Lorsque l'allocataire ne perçoit plus de prestations, des actions de recouvrement amiable sont mises œuvre par le biais d'une relation de service personnalisée (télérecouvrement, négociation d'un plan de remboursement).

Les allocataires devant rembourser une dette à la Caf ont la possibilité de le faire de manière sécurisée en ligne depuis le site caf.fr.

## Sécuriser et optimiser le recouvrement

La Caf prélève directement la dette sur les prestations versées après avoir établi un Plan de recouvrement personnalisé (PRP). Il s'agit d'un calcul qui permet de déterminer la capacité financière d'un allocataire en matière de recouvrement des créances, c'est à dire le montant mensuel de remboursement de créance qu'il est susceptible de supporter.

Le plan personnalisé de recouvrement prend en compte la situation familiale et les possibilités financières (ressources, charges de logement, composition de la famille) de l'allocataire.

### [ Le télé recouvrement : un service mutualisé ]

La Caf des Vosges a la charge du service mutualisé de télérecouvrement pour les Caf 54, 55, 57 et 88 depuis 2016. Cette activité relève du Pôle Recouvrement et Juridique (PRJ). Sous la supervision de la référent technique, 3 agents sont affectés spécifiquement au télé recouvrement avec un renfort de l'équipe du PRJ.

Le service se charge d'appeler les allocataires ayant un indu supérieur à 150 euros, deux mois après l'envoi de la notification d'indu (si aucun remboursement n'a été réalisé) jusqu'à l'envoi de la mise en demeure. Il s'agit donc majoritairement d'appels sortants mais le nombre d'appels entrants tend à augmenter, les allocataires qui ont été appelés ayant la possibilité de rappeler l'agent.

Par ailleurs, la Caf des Vosges participe aux travaux nationaux en cours ayant pour objectifs :

- d'harmoniser les pratiques de télé recouvrement,
- d'affiner le suivi du télé recouvrement,
- de renforcer la performance et réduire les écarts de performance (intra et inter caf).

**7 815**  
signalements  
traités en 2024

**81,7 %**  
des indus  
recouverts grâce  
aux appels

## Plan de prévention des indus

Certaines erreurs dans les dossiers des allocataires, telles que des informations incomplètes, inexactes ou transmises en retard à la Caf, entraînent soit une non-attribution des aides auxquelles ils ont droit, soit un versement d'aides indûes. Ces erreurs, lorsqu'elles nécessitent un remboursement des sommes perçues à tort, génèrent des tensions avec la Caf. En effet, elles fragilisent la situation financière des allocataires et sont souvent mal comprises.

La Caf des Vosges participe à la démarche nationale de prévention des indus, visant à garantir des paiements justes et à améliorer la qualité de la relation avec les allocataires par des campagnes de régularisation spontanée. En 2024, elle a ainsi procédé à l'envoi d'emailing afin d'expliquer les notions de :

- Départ à l'étranger
- Vie maritale

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la loi « Etat au Service d'une SOciété de Confiance » (loi ESSOC), qui a pour objectif de simplifier les interactions entre les administrations et les usagers.



# Mobiliser les leviers de performance pour accompagner les transformations

## Coopérer avec les partenaires du département



*Services publics en réseau, les Caf allient la capacité à décliner des politiques nationales de façon homogène avec un fort ancrage local, gage d'adaptabilité aux besoins différents des allocataires et des partenaires.*

*La mise en coopération ou de mutualisations internes permettent d'assurer un service homogène et plus efficient.*

### Accompagner les projets de territoires avec les partenaires et élus locaux

#### Le schéma départemental des services aux familles 2021-2026

Le schéma départemental des services aux familles des Vosges (SDSF) renouvelé en 2021 et prolongé jusqu'en 2026, est l'outil de pilotage du comité départemental des services aux familles et le lieu unique de coordination des politiques publiques sur le plan départemental en matière d'Enfance, Jeunesse, Parentalité et Animation de la vie sociale.

Le SDSF a pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux et de définir des actions départementales tenant compte des spécificités locales, en cohérence avec les priorités nationales.

Les quatre orientations stratégiques retenues dans ce second SDSF sont :

1. Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires.
2. Développer et soutenir une offre de qualité aux familles.
3. Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires.
4. Impulser une dynamique départementale de mobilisation et d'implication des familles.

Le comité départemental des services aux familles est composé de 37 membres titulaires, représentant notamment les collectivités locales et leurs groupements, les services de l'Etat, les associations, les professionnels, les familles et les particuliers employeurs.

Dans les Vosges, le comité départemental a choisi d'élargir le périmètre de son action en intégrant d'autres thématiques : la jeunesse et l'animation de la vie sociale et d'ouvrir la participation aux fédérations d'éducation populaire départementales.

 **25** actions inscrites en 2024

 **16** pilotées ou copilotées par la Caf des Vosges

#### Les conventions territoriales globales (CTG)

La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 positionne la Convention territoriale globale (CTG) comme un véritable levier fixant le cadre politique des interventions respectives de la Caf et de la collectivité territoriale, en collaboration avec le Conseil départemental et la MSA, dans un projet social à l'échelon intercommunal (adaptation des équipements et services aux familles, accès aux droits...).

Elle s'appuie sur le SDSF et se concrétise par la signature d'une convention à dimension politique pour une durée de 4 ans.

En 2024, la démarche s'est concrétisée par le renouvellement de la CTG mutualisée de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes-Vosges.

**Le bonus "territoire Ctg" soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement :** crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, lieu d'accueil enfants-parents, ludothèques, etc.

Par ailleurs, pour soutenir la coopération entre les acteurs, un bonus est accordé pour financer une partie des salaires des chargés de coopération CTG : 407 488 € pour 2024.

 **407 488 €**

accordés pour le financement des fonctions de coopération sur le territoire en 2024

### Mobiliser les coopérations, l'entraide et les activités mutualisées

#### Collaboration Réussie entre la Caf des Vosges et la Caf du Gers

En juin-juillet 2024, la Caf des Vosges a soutenu la Caf du Gers, confrontée à un absentéisme exceptionnel. Cette entraide, rendue possible grâce à l'engagement des équipes comptables et financières des Vosges, a permis de maintenir la continuité des activités et d'apporter un accompagnement méthodologique.

A la suite des échanges entre les directions, une convention partenariale a été établie pour pérenniser cette collaboration.

Cette initiative démontre la solidarité et l'efficacité du réseau des Caf, ainsi que la capacité des équipes à s'adapter pour assurer la qualité des services rendus aux allocataires.

#### Entraide contrôles avec Caf de la Haute-Saône

Entre septembre et décembre 2024, les contrôleurs sur place de la Caf des Vosges ont apporté leur soutien à leurs homologues de la Caf de la Haute-Saône. Cette collaboration a permis de traiter environ 60 dossiers. Une convention d'entraide a été signée entre les deux Caf, formalisant cette coopération et renforçant les liens entre les départements pour une gestion plus efficace des allocations.

### Coopérations interbranches et inter-administratifs

#### Convention avec le Conseil départemental pour la gestion du RSA

Le 16 décembre 2024, la Caf et le département des Vosges ont signé une convention de trois ans pour améliorer la gestion du RSA. La Caf des Vosges recevra les demandes, instruira les dossiers et assurera le calcul et le paiement du RSA. Cette collaboration vise à offrir un meilleur service aux usagers et à renforcer l'efficacité de la gestion des droits, du recouvrement, et de la lutte contre le non-recours et la fraude.



# [Mobiliser les leviers de performance pour accompagner les transformations]

## Innover pour répondre aux besoins nouveaux



La démarche d'innovation est centrée sur l'utilisateur et ambitionne de contribuer à offrir un service le plus efficace et le plus adapté aux besoins de nos usagers. Les utilisateurs sont les allocataires des Caf mais également les collaborateurs internes et les partenaires qui agissent auprès de nos utilisateurs finaux.

### S'inscrire dans une dynamique d'innovation

#### L'innovation au cœur de la Caf : Vers une dynamique managériale, sociale et de performance

Dans un environnement en constante évolution, la Caf s'engage résolument dans une démarche d'innovation, tant au niveau managérial que social et de performance. Cette dynamique se traduit par plusieurs actions concrètes visant à améliorer l'accompagnement des collaborateurs, favoriser l'adoption des nouvelles technologies et répondre aux enjeux sociétaux.

#### Une semaine dédiée aux outils numériques

La Semaine 42, dédiée à la transformation numérique interne, a permis d'accompagner les utilisateurs à travers des ateliers pratiques sur les outils collaboratifs, tels que Teams et OneDrive. Animée par les facilitateurs numériques, cette initiative a favorisé l'appropriation de ces outils par les équipes internes, renforçant ainsi la fluidité et l'efficacité du travail collaboratif au quotidien.



6 ateliers animés par les Facilitateurs numériks

21% des salariés ont participé à au moins 1 animation

#### Des webcasts au service des formations réglementaires

L'innovation ne s'arrête pas à la digitalisation : elle se déploie également dans la manière de transmettre les informations essentielles aux équipes. C'est dans ce cadre que des webcasts ont été utilisés pour présenter les évolutions réglementaires aux collaborateurs du secteur Prestations. Cette approche permet non seulement de gagner en réactivité, mais aussi d'améliorer l'accès à l'information, tout en limitant les déplacements physiques.

#### Innover aussi dans les métiers

Dans le domaine de la communication, les chargés de communication des Caf de la région Grand-Est se sont formés à l'intelligence artificielle à travers l'atelier « L'IA au service des métiers de la communication ». Cette formation, en phase avec les enjeux actuels, permet aux équipes d'anticiper et de mieux comprendre l'impact de l'IA sur leurs pratiques professionnelles.



#### L'innovation au service de tous

En matière d'inclusion, la Caf a marqué sa participation au premier salon virtuel destiné aux personnes en situation de handicap. Cet événement a été une occasion précieuse pour l'organisme de mettre en lumière son engagement en faveur de l'inclusion numérique et professionnelle des personnes en situation de handicap, tout en innovant dans sa façon de les accompagner.

Ces initiatives témoignent de la volonté de la Caf de s'adapter aux défis contemporains tout en cultivant une culture d'innovation qui place l'humain au cœur de sa stratégie.

#### [ Salon HandiVosges : une première édition réussie ]

Le 14 juin, la Caf des Vosges a participé au 1<sup>er</sup> salon virtuel HandiVosges, un événement organisé par l'AVSEA et FACE ilihia. Cette initiative locale, largement saluée, a eu un rayonnement territorial, régional et national, attirant l'attention de personnalités de premier plan, dont Madame la Ministre Déléguée aux Personnes Handicapées et Monsieur Jean Castex, Président de la Fondation FACE.

Avec plus de 170 exposants et 600 visiteurs, cette première édition a su répondre aux attentes en proposant 8 heures d'expériences immersives et une dizaine de conférences. La Caf des Vosges a su marquer sa présence en attirant 153 visiteurs sur son stand, en engageant 6 conversations ciblées et en générant 86 prises de contact.

Un succès prometteur qui renforce l'engagement de la Caf des Vosges en faveur de l'inclusion et de l'accès à l'information pour tous.

153 visiteurs sur le stand virtuel de la Caf

#### Des outils innovants

Pour la première fois, la Caf des Vosges a utilisé le système de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel 2024. Chaque électeur pouvait participer au vote à partir de la plateforme mise à disposition.

Le système retenu assurait ainsi la confidentialité des données transmises et sécurisait l'ensemble du processus, de l'authentification au dépouillement des votes.



# [Mobiliser les leviers de performance pour accompagner les transformations]

## Poursuivre notre démarche de responsabilité sociétale



Le début de ce siècle a conduit une prise de conscience globale vis-à-vis des nouveaux enjeux de demain. C'est pourquoi la Caf des Vosges, organisme de protection sociale, se doit d'être exemplaires face à ces défis majeurs.

A ce titre, la Caf des Vosges s'inscrit et s'engage dans l'application du nouveau référentiel de responsabilité sociétale des organisations (RSO) tant au niveau de la gouvernance, du social, de l'environnement, de l'économie mais également par notre implication sociétale dans les territoires.

### Renforcer la gouvernance responsable

Conformément au nouveau référentiel de la démarche responsabilité sociétale des organisations (RSO), commun à la Sécurité sociale, et en cohérence avec la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 et la feuille de route développement durable RSE 2017-2027 de la branche Famille, la Caf des Vosges continue d'agir en entreprise responsable, confirme sa présence dans tous les territoires, en s'impliquant largement dans la vie économique, sociale et associative locale. Elle décline la stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable, reste attentive à la qualité de vie au travail et à la sécurisation des changements.

A la Caf des Vosges, le manager stratégique de l'Administration générale a été nommé chef de projet sous la responsabilité du directeur.

La dimension RSO est un fil conducteur de l'organisme. Elle est une composante essentielle de :

- la politique d'achat locale ;
- la politique de recrutement ressources humaines ;
- la politique d'Action sociale (Règlement intérieur d'Action sociale) ;
- la stratégie communication interne et externe de l'organisme.

### Porter notre responsabilité sociale interne

La Caf des Vosges veille à l'équité de traitement et favorise l'inclusion. Par la finalité de son activité et des valeurs qu'elle véhicule, la Caf des Vosges porte une responsabilité sociale particulière en termes de promotion de la diversité, de non-discrimination et d'égalité des chances.

Un protocole d'accord local relatif à la promotion de la diversité et à l'égalité des chances a permis de réaliser de réels progrès au sein de l'organisme dans les domaines du recrutement, de l'insertion professionnelle, de l'évolution professionnelle et de la conciliation entre vie professionnelle et personnelle. Les résultats des indicateurs relatifs au recrutement et l'insertion professionnelle, à l'évolution professionnelle, la rémunération et la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle sont évalués et commentés chaque année dans un bilan présenté au Comité Social et Economique (CSE).

De même, l'organisme est engagé dans un protocole local d'égalité professionnelle.

#### [ Index d'égalité professionnelle femmes-hommes : un engagement fort, une belle reconnaissance ]

La Caf des Vosges est fière d'afficher une note de 96/100 sur l'index d'égalité femmes - hommes en 2024.

Cet excellent résultat reflète notre engagement à garantir l'égalité des chances et de traitement pour toutes et tous.

Cet index repose sur 4 critères clés :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- L'égalité dans les augmentations individuelles et les promotions ;
- Les augmentations après un congé maternité ;
- La place des femmes dans les 10 plus hautes rémunérations.

Avec une note bien au-dessus du seuil de 75/100 exigé par la loi, nous poursuivons notre action pour une organisation toujours plus inclusive et équitable.

**96/100**

sur l'ensemble de ces indicateurs en 2024

### Réduire notre impact environnemental

La branche Famille, mobilisée depuis plusieurs années dans la lutte contre le réchauffement climatique, a mis en place une politique de développement durable et une démarche de responsabilité sociale des entreprises interbranche.

Afin de réduire son empreinte carbone, la Caf des Vosges mène des actions locales :

- Verdissement de la flotte automobile avec 3 véhicules électriques.
- Système de détection de présence pour l'éclairage des locaux.
- Déploiement du télétravail et réduction des déplacements au profit des réunions en visioconférence.

### Intégrer les enjeux RSO dans la stratégie et le processus achat

La politique d'achat est un des leviers au service de la performance globale de la Caf des Vosges. L'organisme s'engage ainsi à développer l'achat auprès du secteur adapté et protégé. Cette politique d'achat éthique et responsable poursuit également un objectif d'amélioration des conditions de travail en tant que composante de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail des salariés.

A ce titre, la Caf des Vosges priviliege les circuits courts et veille à demander des devis prioritairement aux entreprises situées dans un rayon maximum de 100 km autour de l'organisme.

Enfin, dans le respect de la démarche d'éco-responsabilité, la Caf des Vosges donne la priorité à l'achat de produits éco-labellisés.



# Des ressources pour agir ...

## La gouvernance



### L'équipe de direction

*Composée de quatre agents de direction, elle assure le pilotage, l'animation, la gestion globale et la coordination de l'organisme.*

Selon les dispositions de l'article 14 du décret du 12 mai 1960, le directeur, sous contrôle du Conseil d'administration et des Autorités de Tutelle, assure le fonctionnement de l'organisme. A ce titre, il met en œuvre dans son département le Cpog signé avec la Caisse nationale.

Le directeur prépare et exécute les décisions du conseil d'administration, ordonne les recettes et les dépenses, organise le travail des services et gère le personnel. Il représente également la Caf en justice et dans tous les actes de la vie civile.

### Le Conseil d'Administration

Composé de 23 représentants des organisations syndicales, familiales et professionnelles, le conseil d'administration fixe les orientations politiques de la Caf dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) signé avec la Cnaf.

**Il vote les budgets, fixe les conditions d'utilisation locale des budgets d'action sociale dans le cadre des orientations nationales.**

Il est consulté sur la nomination du directeur et du directeur comptable et financier.

Depuis mars 2022, Michaël BOSSERR (CFTC) est Président du Conseil d'administration de la Caf des Vosges.

Président : Michaël Bosserr  
1<sup>re</sup> Vice-Présidente : Marie-Jeanne Couval  
2<sup>e</sup> Vice-Président : Jérôme L'hommé  
3<sup>e</sup> Vice-Présidente : Carole Chrisment

	Titulaires	Suppléants
<b>Représentants des assurés sociaux</b>	Jérôme L'HOMMÉ (CGT) Sandrine GÉRARD (CGT) Patrice SAINT-DIZIER (CGT-FO) Franck PATTIN (CGT-FO) Edouard BEAUDOUIN (CFDT) Laure GILLOT (CFDT) Michaël BOSSERR (CFTC) Sophie JUIN (CFE-CGC)	Véronique JEANDEL (CGT) Sandrine VAUTHIER (CGT) Laurent LANGLOIS (CGT-FO) Eric GEISEN (CGT-FO) Feten DEROUICHE (CFDT) Carlos FERNANDES-LOPES (CFDT) Catherine BELLO (CFTC) Rachid BOUZAFFOUR (CFE-CGC)
<b>Représentants des employeurs</b>	Thierry COHEN (MEDEF) Astrid PINTO PERRIN (MEDEF) Béatrice PIRODDI (U2P)	-
	Bérengère PERRIN (CPME) Carole LECOURT (CPME)	Lorraine EGLINE (CPME) Stéphane BALANDIER (CPME)
<b>Représentant UNAPL/ CNPL (professions libérales)</b>	-	-
<b>Représentants des travailleurs indépendants</b>	Marie-Jeanne COUVAL (U2P) Carole CHRISMENT (CPME) Sandrine LARTAUD (FNAE)	Tarik EL AINANI (U2P) Rachel FAVIER (FNAE)
<b>Représentants des associations familiales (UDAF)</b>	Renaud DESRICOURT DELANUX Anne CAPRON Claude THIRARD Armelle PERNY	Emeline GEOFFROY Martine HATTON Marie-Chantal SCHNEIDER
<b>Personnes qualifiées</b>	Luigi CARAFA Anne CLÉMENCE Jean-Louis RODIER	-
<b>Représentants du personnel</b>	Yannick GUERY (employés) Philippe GRAEBLING (employés) Pascale CAPELLE (cadres)	Marie-Claire MARCHAL (employés) Isabelle LORENTZ (cadres)

### La salle du Conseil d'Administration rénovée

Moment marquant pour la Caf des Vosges, la salle du Conseil d'Administration portant le nom Roland Etienne, premier Président du Conseil d'Administration de notre organisme, a été entièrement rénovée au cours de l'année 2024. La quasi totalité des entreprises retenues sur ce chantier étaient vosgiennes.

Cette salle était le dernier vestige de la création de la Caf en 1978-79. Plus lumineuse et fonctionnelle, elle est dotée des dernières technologies en termes d'audio et visioconférence.

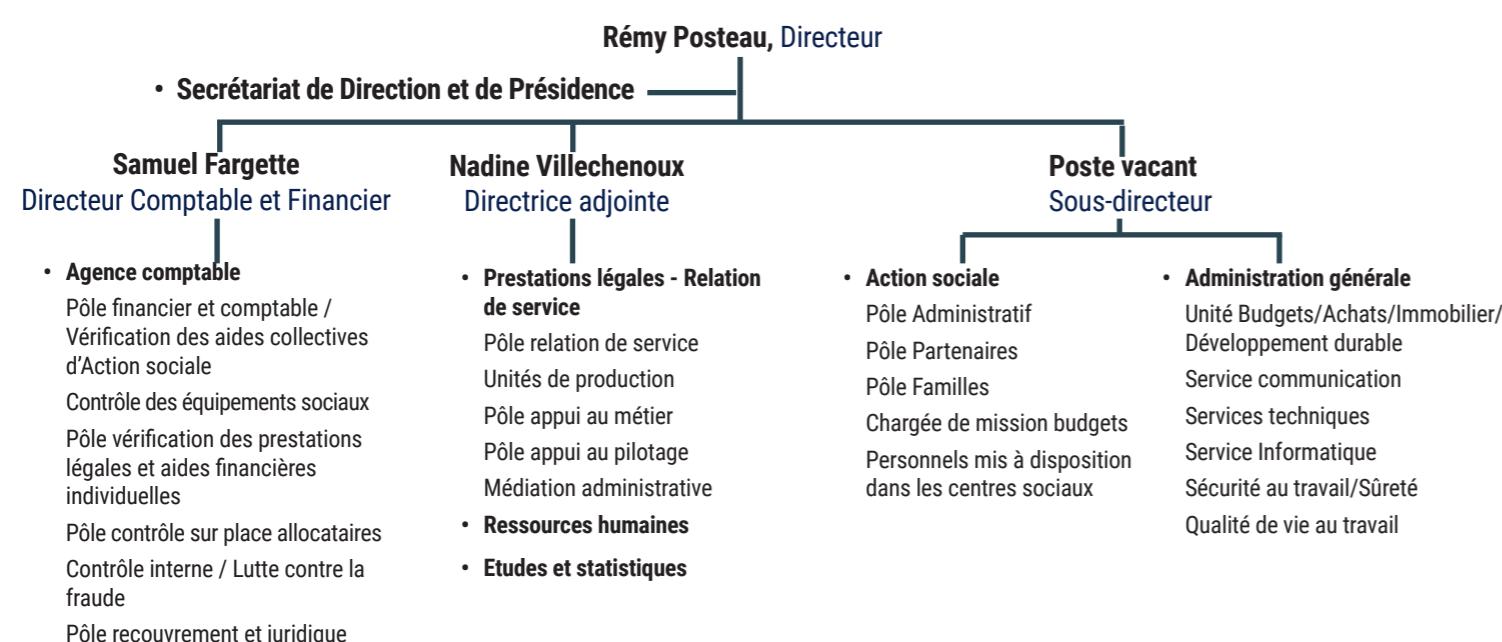


# [Des ressources pour agir]

## Des femmes, des hommes, des métiers



La Caf des Vosges est soucieuse de la qualité de vie au travail pour ses salariés. Elle lutte contre les discriminations en sécurisant ses parcours d'embauche et en favorisant l'accès à l'emploi de personnes en situation de handicap.



**184** salariés dont  
169 en CDI

**33** agents recrutés en  
2024 dont 6 en CDI

## Nos actions ressources humaines

### Participation au Baromètre Social Institutionnel (BSI)

En 2024, la Caf des Vosges a participé au baromètre social institutionnel. Cette enquête auprès des collaborateurs de la Sécurité sociale, souhaitée par la direction et réalisée par l'institut indépendant BVA, avait pour objectif de mesurer la perception du travail (le quotidien, la satisfaction, les attentes) afin d'en améliorer la qualité.

La Caf des Vosges a enregistré un taux de participation de 66,7 %.

Les résultats ont été présentés aux membres de la CSSCT et ont permis de relever des pistes d'amélioration. Un groupe de travail composé de volontaires a ainsi été constitué fin 2024. Les échanges ont porté sur 4 axes :

- L'organisation du travail ;
- La circulation de l'information ;
- Le rôle de la hiérarchie ;
- Le rôle des instances représentatives du personnel.

D'autres actions ont été lancées pour une mise en œuvres au 1<sup>er</sup> semestre 2025, comme le lancement d'une démarche d'accompagnement managérial ou encore des séances d'accompagnement sur l'ergonomie du poste de travail.

**66,7 %**  
taux de participation  
au BSI 2024

### Des ateliers de sensibilisation aux handicaps

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), la Caf des Vosges a organisé deux matinées de sensibilisation aux différents handicaps en proposant des ateliers animés par l'Association des Paralyés de France - APF France Handicap :

Au programme :

- Petit parcours en fauteuil roulant ;
- Découverte de la langue des signes ;
- Témoignage ;
- Jeux sur les handicaps sensoriels.

Une matinée bien remplie pour mieux comprendre les différents handicaps à laquelle a participé une trentaine d'agents.

### [ La Caf recrute au Forum pour l'emploi de Golbey ]

Le service Ressources Humaines de la Caf des Vosges a participé au forum pour l'emploi organisé par la mairie de Golbey mardi 15 octobre après-midi.

Au total, une cinquantaine de recruteurs étaient présents pour proposer des offres d'emploi. La Caf des Vosges recherchait des CSU, des agents administratifs et des travailleurs sociaux.

Les candidats ont été nombreux à se présenter au stand de la Caf tout au long de l'après-midi. Certaines candidatures ont même été retenues pour participer au processus de recrutement de certains postes.





Caisse d'Allocations Familiales des Vosges  
30 chemin de la Belle au Bois Dormant  
88016 EPINAL cedex 9

[caf.fr](http://caf.fr)